L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BUTLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 payable d'avance.
TRIS-HEBDOMADAIRE.....$10 payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 17 SEPTEMBRE 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.
POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orleans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOUIS FORY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

En voyant le ton d'assurance qui règne dans l'article du journal du soir en réponse à celui où nous avions avancé que la signification du terme *Trésorerie* ne trouve circonscrit par la loi connue sous le nom de *Sub Treasury Bill*, nous avions pensé que nos observations pouvaient en effet manquer de justesse, car nous n'avions nulle prétention à l'infaillibilité. Mais un examen plus attentif nous a convaincu de la justesse de nos remarques et ensuitème temps de la frivolité des objections de nos adversaires.

La première section de la loi porte: " que dans le " nouveau bâtiment de la trésorerie qui se construit " au siége du gouvernement, des appartements conve- " nables seront disposés pour l'usage du Trésorier " des Etats-Unis, ainsi que pour celui de ses aides; " que des caveaux et des coffres-forts à l'épreuve du " feu seront mis en la possession et sous le contrôle " immédiat dudit trésorier; *que ces appartements, ca-* " *veaux et coffres-forts sont par le présent acte consti-* " *tués et déclarés être la trésorerie des Etats-Unis*; et " que le dit trésorier des Etats-Unis gardera tous les " fonds publics qui auront été versés à la trésorerie, " comme il est établi dans le présent acte, jusqu'à ce " que ces fonds soient retirés conformément à la loi. "

Comme on voit, les dispositions de la loi sont claires: " *Les appartements, caveaux et coffres forts* (du nouveau bâtiment construit à cet effet à Washington) *sont par le présente acte constitués et déclarés être la Trésorerie des Etats-Unis.*"

Par conséquent tous les fonds qui se trouvent ailleurs que dans ce nouveau local de Washington ne sont pas dans la trésorerie: c'est évident.

Pour attaquer ces conclusions, les défenseurs du pouvoir soutiennent que la section onzième modifie la première déjà citée de manière à étendre considérablement le sens du mot *Trésorerie*: " Les fonds, " dit cette section, les fonds qui seront entre les mains " des dépositaires établis par le bill de sous-trésorerie et confiés à leur garde, seront considérés comme étant déposés au crédit du Trésorier des Etats-Unis et seront en tout temps sujets à ses traites ou " à ses ordres de transfert *comme si ces fonds se trou-* " *vaient dans les coffres de la Trésorerie.*"

On ne voit pas cependant quelle extension de sens cette section onzième donne au mot *Trésorerie*. Portée-t-elle, "que les fonds qui seront entre les mains des dépositaires seront considérés comme étant dans la Trésorerie?" Nullement. Elle porte seulement *que ces fonds seront considérés comme étant déposés au crédit du trésorier des Etats-Unis.*

En disposant que "ces fonds seront en tout temps sujets à ses traites (du Trésorier des E. U.) ou à ses "ordres de transfert, comme si ces fonds se trouvaient "dans les coffres de la Trésorerie," la loi ne dit point qu'ils seront assimilés à ceux placés dans la Trésorerie. Or, on ne peut trouver dans une loi ce qui n'y est pas, quelque peine qu'on se donne pour en tortur les expressions.

"Mais ne voyez-vous pas, dira-t-on, que ces fonds "sont à la disposition du gouvernement comme s'ils se "trouvaient dans les coffres de la Trésorerie?" Nous n'avons jamais dit le contraire. Nous disons plus: c'est que ces fonds seront bien mieux à la disposition du pouvoir que s'ils étaient, ou censés être dans la Trésorerie, puisque dans ce cas, ils ne pourraient être déplacés sans une loi et que, placés hors de la Trésorerie par la nouvelle loi, ils sont à la disposition absolue du Pouvoir Exécutif.

Par conséquent toute notre argumentation subsiste.

ELECTION CONGRESSIONNELLE.

Son Excellence M. le Gouverneur Roman vient d'ordonner par une proclamation qu'il soit procédé, le premier lundi de novembre prochain, à une élection du représentant du 3e. district, la place étant vacante par la démission de l'hon. Rice Garland. M. R. Garland avait été élu pour le 28e. Congrès, son temps n'expirera que le 4 mars prochain.

L'hon. Rice Garland est arrivé en ville, hier soir, sur le steamer New-Orleans.

On espère que l'hon. S. S. Prentiss du Mississipi assistera à la Convention de Baton Rouge.

ERRATA.

Dans l'article communiqué d'hier signé G. A. M. à la première ligne du 5e paragraphe, *lisez qu'ils présentent*, au lieu de: qu'ils prétendent.

2ME. LETTRE.

Monsieur l'éditeur de l'Abeille,

Puisque l'administration est la cause de tous nos maux, il est évident que seul remède à appliquer c'est de la changer, ou en d'autres termes de congédier cette administration; car la cause cessant, l'effet doit cesser aussi.

Si j'avais un gérant qui eût pris mon habitation en bon état et qui est pendant quatre ans occupé des récoltes en paralysant la production, je me hâterais de le renvoyer pour qu'il n'en fasse ruine complètement. Le gérant des Etats-Unis, M. Van Buren, se trouve absolument dans le même cas: pendant quatre ans il a gaspillé les finances, augmenté les dépenses et diminué les revenus en détruisant les fortunes privées; donc il faut le renvoyer.

Et remarquez, Monsieur, qu'il y a plus que de l'incapacité dans le fait de M. Van Buren. Il attaquait avec violence la prodigalité de ceux qui lui précédèrent "son illustre prédécesseur," parce qu'ils dépensaient treize millions; et lui, maintenant, au lieu de pratiquer ses leçons de économie, dépense trente huit millions! Or, il est impossible qu'un homme qui dépense avec amertume une dépense de treize millions faite par un administrateur, et qui, ayant succédé à cet administrateur, dépense trente huit millions, soit ou ait jamais été de bonne foi. Prêcher l'économie pour avoir une place et tripler les dépenses une fois la place obtenue: n'est-ce pas tout autre chose que de la loyauté?

D'ailleurs, vous l'avouerai-je! M. Van Buren ne m'inspire aucune confiance relativement à ses opinions sur l'abolition. Je ne puis oublier qu'il a fait cause commune en 1820, 1821 et 1822 avec les abolitionistes jusqu'à faire donner aux nègres de New-York le droit de suffrage. Ce sont des faits que j'ai pris la peine de vérifier et que nul ne saurait nier ni mettre en doute.